

(Actes adoptés en application du titre V du traité sur l'Union européenne)

ACTION COMMUNE DU CONSEIL
du 11 octobre 1999
modifiant l'action commune 96/676/PESC relative à la désignation d'un envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient

(1999/664/PESC)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu l'action commune 96/676/PESC du 25 novembre 1996 relative à la désignation d'un envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient ⁽¹⁾,

considérant qu'il y a lieu de modifier l'action commune 96/676/PESC afin de permettre au représentant spécial de mieux faire comprendre le rôle de l'Union au Moyen-Orient,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE ACTION COMMUNE:

Article premier

À l'article 2 de l'action commune 96/676/PESC, le tiret suivant est ajouté:

«— de contribuer à faire en sorte que les personnalités influentes de la région aient une meilleure compréhension du rôle de l'Union européenne.»

Article 2

La présente action commune prend effet le jour de son adoption.

Article 3

La présente action commune est publiée au Journal officiel.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Par le Conseil

Le président

T. HALONEN

⁽¹⁾ JO L 315 du 4.12.1996, p. 1. Action commune modifiée par la décision 98/608/PESC (JO L 290 du 29.10.1998, p. 4).